

5^e édition du bilan de l'alternance d'Opcō EP : Un bilan 2024 qui confirme la bonne dynamique de l'apprentissage au sein des entreprises de proximité

En 2024, l'alternance dans les entreprises de proximité a poursuivi sa progression, avec 158 542 nouveaux contrats d'apprentissage, soit une hausse de 4 % par rapport à 2023. Opcō EP a contribué à cette dynamique en finançant et en gérant près d'un contrat sur cinq au niveau national. Dans ce contexte de croissance, l'alternance s'impose comme un levier efficace de formation et d'insertion professionnelle. Le dispositif doit toutefois relever de nouveaux défis : renforcer l'encadrement des alternants en entreprise et faciliter la mise en relation entre jeunes, organismes de formation et employeurs.

L'alternance, un contrat qui poursuit sa progression...

En 2024, Opcō EP reste un **acteur important de l'alternance**, avec **18 % des contrats signés** dans son périmètre, soit **170 748 nouveaux contrats** (apprentissage et professionnalisation), en légère **hausse de près de 1 %** par rapport à 2023. À l'échelle nationale, la **dynamique reste positive** pour l'apprentissage, avec **878 871 contrats** signés en 2024, soit une **augmentation de 3 %** par rapport à 2023. À l'inverse, les **contrats de professionnalisation** connaissent une **baisse de 24 %**, passant de 115 384 en 2023 à 87 564 en 2024. Au total, le nombre de contrats d'alternance (hors Pro-A) reste donc **quasiment stable** entre les deux années.

Sur le long terme, le contrat d'apprentissage connaît une **croissance marquée** : +53 % entre 2020 et 2024, soit 54 588 apprentis supplémentaires. Certaines régions connaissent en effet une hausse significative du nombre de contrats d'apprentissage depuis plusieurs années comme l'Ile-de-France (+11 % en 2024 et +5 % en 2023), La Guyane (+15 %, +3 % en 2023), La Réunion (+4 %), l'Auvergne Rhône Alpes (+4 %) ou la région PACA (+4 %, +5 % en 2024).

Le succès de l'alternance réside en sa capacité à faciliter l'employabilité des jeunes diplômés : selon l'étude « Regards Croisés » menée par Opcō EP en septembre 2025, **51 % des alternants ont déclaré avoir eu une proposition d'un nouveau contrat (un CDI dans 81 % des cas) par leur entreprise**, et **87 % des alternants ont estimé que l'alternance leur a permis d'évoluer plus rapidement dans leur projet professionnel**.

Les entreprises partagent d'ailleurs ce constat puisque 8 sur 10 se disent plutôt satisfaites ou très satisfaites des contrats d'alternance. Elles sont 83 % à prévoir d'y recourir de nouveau.

...en particulier dans les petites entreprises du champ de l'artisanat

Comme les années précédentes, les petites entreprises s'appuient largement sur l'apprentissage : **7 contrats sur 10 ont été signés dans des entreprises de moins de 11**

salariés. L'accompagnement d'Opco EP est donc essentiel pour ces entreprises, souvent dépourvues de service RH ou de plan de développement des compétences.

L'artisanat reste le secteur le plus présent dans l'apprentissage et concentre 45 % des contrats d'apprentissage. L'alimentation de détail connaît la plus forte progression et rassemble le plus grand nombre d'apprentis comme la boulangerie (17 % des effectifs d'apprentis), la boucherie (3 %) et la pâtisserie (2 %). Les métiers de l'esthétique conservent un taux élevé d'alternance, mais les effectifs demeurent stables (coiffure : 12 %, esthétique-cosmétique-parfumerie : 6 %).

Derrière l'artisanat, on retrouve le commerce et les services aux entreprises (23%), les professions libérales (15%), le commerce et les services aux particuliers (11%) et l'interprofession (7%).

L'apprentissage, un encadrement et une communication à renforcer

Près d'un alternant sur trois signale des difficultés dans la collaboration avec son maître de stage, souvent liées à une **formation insuffisante des tuteurs**. Si 71 % des tuteurs sont choisis pour leur expérience, seulement 13 % bénéficient d'une formation spécifique pour encadrer. Les entreprises en sont conscientes : 55 % d'entre elles expriment un **besoin d'accompagnement** sur ce sujet, et 27 % ont déjà formulé une demande.

Par ailleurs, la **communication sur les offres d'emploi** doit également être **renforcée**. 54 % des CFA expriment des difficultés à recruter des alternants et 59 % pour rechercher et trouver des entreprises.

Pour soutenir le développement de l'alternance, il apparaît donc essentiel de **renforcer la formation et l'accompagnement des tuteurs**, ainsi que la **visibilité des dispositifs existants**.

« *Les petites entreprises de proximité sont aujourd'hui plus nombreuses que jamais à miser sur l'alternance et expriment un réel besoin de soutien RH pour intégrer au mieux les alternants. Ces derniers, d'ailleurs, plébiscitent l'alternance comme une étape déterminante dans la concrétisation de leur projet professionnel. Dans un contexte où le chômage des jeunes demeure élevé et où le commerce de proximité peine à recruter, l'alternance s'impose comme un véritable trait d'union entre les jeunes et les entreprises.* » indique Céline Schwebel, Présidente d'Opco EP.

« *Le contrat d'alternance rencontre un véritable succès auprès des entreprises de proximité, qui ont aujourd'hui plus que jamais besoin d'être accompagnées en matière de formation, d'information et de financement pour continuer à développer ce type de dispositif. Nous avons joué un rôle clé dans cette dynamique et nous continuerons à être à leurs côtés. Informer, accompagner les branches professionnelles et l'interprofession, anticiper les besoins en compétences face aux mutations économiques, écologiques et technologiques : telle est la mission d'Opco EP.* » indique Aline Mougenot, Vice-Présidente d'Opco EP.

Méthodologie

La grande majorité des données utilisées pour réaliser cette analyse sont issues des contrats enregistrés par Opco EP, réalisés au sein de 3 114 organismes de formation (OF).

Cette analyse porte sur la date d'exécution des contrats quelle que soit leur date d'engagement administratif.

L'analyse porte sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation (hors Pro-A) débutés entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024 au sein des entreprises relevant du champ d'Opco EP, et ce, quelle que soit leur date d'engagement.

La codification ou recodification des diplômes se base sur les informations issues du réseau des Carif-Oref (Kit apprentissage, CertifInfo) et France Compétences (RNCP).

Quelques données sont également issues des enquêtes menées dans le cadre de l'étude – Regards Croisés – menée auprès d'alternants, d'entreprises et d'organismes de formation (OF). Ces enquêtes ont été réalisées au cours du premier semestre de 2024, par téléphone.

Au total, 3 465 alternants ont été interrogés. L'échantillon a été construit pour être le reflet des alternants ciblés (entrants entre 2020 et 2022 et sortants au plus tard au 31/12/2022), s'inscrivant dans le champ des entreprises bénéficiaires de l'Opco EP en termes de branche professionnelle, de région et de type de contrat (apprentissage/professionnalisation).

1 035 entreprises ayant accueilli un alternant qui a terminé son contrat en 2022 ont également été interrogées. L'échantillon a aussi été construit pour être le reflet des établissements bénéficiaires de l'Opco EP en termes de branche, région et taille d'entreprise.

Il sera explicitement précisé lorsque les données de l'étude Regards Croisés seront mobilisées.

À propos de l'Opco des Entreprises de Proximité

L'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est l'un des principaux acteurs de l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il accompagne au quotidien plus de 442 700 TPE-PME du champ de l'artisanat, des services de proximité, du cadre de vie et des professions libérales (54 branches professionnelles et l'interprofession) pour faire grandir les compétences de leurs 2,5 millions de salariés.

S'appuyant sur son maillage territorial (95 implantations en métropole et en Outre-mer), Opco EP agit au plus près des bassins d'activité pour répondre aux besoins et aux préoccupations des entreprises de proximité à chaque étape de leur croissance, à chaque défi lié aux transitions, en s'appuyant sur le capital humain.

Ses actions se matérialisent par la gestion des ressources financières de la formation et de l'alternance, le déploiement d'un accompagnement humain sur-mesure en matière de ressources humaines et de RSE, la promotion de l'alternance et la création de certifications professionnelles.

Éclaireur sur les mutations de l'emploi, l'Opco EP conduit également une mission d'observation afin de permettre aux branches, aux entreprises et aux salariés d'anticiper les transformations à venir.

Opco EP est né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO en 2020.

opcoep.fr

Présidente : Céline Schwebel

Vice-présidente : Aline Mougenot

Directeur général : Arnaud Muret

Contacts presse Opco EP

- Manon Daffara, responsable de la communication corporate : 06 29 44 30 69 - manon.daffara@opcoep.fr
- Agence Proches, Mélanie Farge, Directrice de clientèle : 07 63 13 42 10 - opcoep@agenceproches.com